

**CANADA**  
**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE LA MATAPÉDIA**

Amqui, le 28 novembre 2012.

À la séance ordinaire du Conseil de la MRC de La Matapédia tenue le 28 novembre 2012 à compter de 19h30 à la salle du conseil située au 123, rue Desbiens, 4<sup>e</sup> étage à Amqui.

Sont présents :

Mme Sophie Champagne (Saint-Tharcisus)  
 Mme Marlène Landry (Sainte-Marguerite-Marie)  
 Mme Danielle Marcoux (Sayabec)

M. Jean-Paul Bélanger (Saint-Cléophas)	M. Martin Landry (Albertville)
M. Michel Chevarie (Lac-au-Saumon)	M. Donald Malenfant (Val-Brillant)
M. Mario Côté (Causapscal)	M. Gaston Martin (Sainte-Florence)
M. Réginald Duguay (Saint-Zénon-du-Lac-Humqui)	M. Paul Lepage (Saint-Moïse)
M. Jean-Marc Dumont (Saint-Damase)	M. Nelson Pilote (Saint-Alexandre-des-Lacs)
M. Alain Gauthier (Sainte-Irène)	M. Gaétan Ruest (Amqui)
M. Georges Guénard (Saint-Vianney)	M. Gilbert Sénéchal (Saint-Noël)
M. Steve Lamontagne (Saint-Léon-le-Grand)	

ainsi que (comme 2<sup>e</sup> représentant) : Mme Paule Lévesque (Repr. Amqui)

sous la présidence de Mme Chantale Lavoie, préfète.

Sont absents : M. Jocelyn Caron (Repr. Sayabec)  
 M. Denis Viel (Repr. Causapscal)

Personnes-ressources présentes :

M. Mario Lavoie, directeur général et secrétaire-trésorier  
 M. Joël Tremblay, secrétaire adjoint et agent de développement culturel  
 M. Dominique Robichaud, ing., Service du Génie municipal  
 M. Bertin Denis, urbaniste, Service de l'aménagement et de l'urbanisme  
 M. Serge Malenfant, ing.f., Service de foresterie  
 Mme Édith Pâquet, trésorière adjointe

## **1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

### **Résolution CM 2012-202 concernant l'ouverture de la séance du 28 novembre 2012**

Le quorum étant constaté, il est résolu unanimement d'ouvrir la séance à compter de 19h30.

Adoptée.

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

### **Résolution CM 2012-203 concernant l'adoption de l'ordre du jour de la séance 28 novembre 2012**

Sur une proposition de M. Gilbert Sénéchal, appuyée par M. Alain Gauthier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal – Séance du 10 octobre (ordinaire et du 31 octobre 2012 (ajournement))
4. Période de question de l'assistance
5. Communication du service d'aménagement
  - 5.1. Choix d'un soumissionnaire pour le programme Climat municipalités
  - 5.2. Demande d'Enercon relativement à la couleur des éoliennes
  - 5.3. Projet de règlement 2012-11 modifiant le règlement de zonage des TNO
6. Plan de développement durable de la collectivité – Suivi
7. Communication du service de foresterie
  - 7.1. Appui à la demande de CAAF par la compagnie Damabois de Saint-Damase
  - 7.2. Récupération des bois non récoltés (2009-2011) sur la UAF 012-53 (Cédrico)
  - 7.3. Mise à l'encan de 40 000 m<sup>3</sup> de la Scierie Ste-Irène
8. Appui à la demande de La Caravelle – Acquisition d'une mini-fourgonnette
9. Reconstitution du programme d'aide aux MRC
10. Demande au MRN pour la couverture photographique du territoire du Bas-St-Laurent
11. Projet d'une nouvelle caserne à Sayabec
12. Parc régional de Val-d'Irène

- 12.1 Appel d'offres public pour la reconstruction du chalet principal de Val-d'Irène
- 12.2 Cession à la municipalité de Sainte-Irène des rues du Blizzard, de la Congère et du Verglas
- 13. Code d'éthique des employés – Adoption
- 14. Adoption des prévisions budgétaires 2013 - MRC de La Matapédia
  - 14.1 Partie 1 - Budget de la MRC – partie commune à l'ensemble
  - 14.2 Partie 2 - Inspection municipale
  - 14.3 Partie 3 -Transport collectif
  - 14.4 Partie 4 - Gestion des TPI
  - 14.5 Partie 5 – Révision politique familiale et démarche MADA
  - 14.6 Partie 6 – Délégation gestion des terres publiques
  - 14.7 Budget 2013 - Territoires non organisés (TNO)
- 15. Règlement N° 2012-12 décrétant les répartitions, tarifications et taux de taxes relatifs aux prévisions budgétaires de la MRC de La Matapédia et des TNO pour l'exercice financier 2013 – Adoption
- 16. Réservation des montants au PACTE RURAL et au FSTD pour des projets de la MRC en 2013
  - 16.1 Entente de développement culturel 2 (Pacte rural)
  - 16.2 Projet forêt de proximité (pacte rural et FSTD)
- 17. Contribution financière de la MRC à différents projets :
  - 17.1 Travailleur de Rang
  - 17.2 Programme Pair (appel automatisé personnes âgées)
- 18. Nomination du préfet suppléant, des membres du Comité administratif et autres nominations
- 19. Calendrier 2013 des séances et rencontres de travail du Conseil de la MRC et du CA
- 20. Correspondance
- 21. Période de questions de l'assistance
- 22. Autres sujets :
  - 22.1 Prochaine rencontre du Conseil –12 décembre 2012, 19h30
  - 22.2 Schéma de couverture de risque en incendie – Suivi du dépôt au MSP
  - 22.3 Financement emprunt règlement N° 2011-16 - Travaux locaux et station d'arpentage GPS
  - 22.4 Entente de confidentialité et de non divulgation (plan d'affaires, clients, secrets tech. etc.) - Projet biométhanisation SÉMER
  - 22.5 Inclusion de la MRC de La Matapédia - Région admissible au critère de contenu régional - Développement éolien
- 23. Levée de la séance

Adoptée.

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCES DU 10 OCTOBRE (ORDINAIRE) ET DU 31 OCTOBRE 2012 (AJOURNEMENT)**

#### **Résolution CM 2012-204 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2012**

Sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par Mme Danielle Marcoux, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 octobre 2012.

Adoptée.

#### **Résolution CM 2012-205 concernant l'adoption du procès-verbal de la séance d'ajournement du 31 octobre 2012**

Sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance d'ajournement du 31 octobre 2012.

Adoptée.

### **4. PÉRIODE DE QUESTION DE L'ASSISTANCE**

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

### **5. COMMUNICATION DU SERVICE D'AMÉNAGEMENT**

#### **5.1. Choix d'un soumissionnaire pour le programme Climat municipalités**

#### **Résolution CM 2012-206 concernant l'adjudication d'un contrat pour services professionnels visant la réalisation d'un inventaire des émissions de GES et d'un plan d'action visant leur réduction conformément au programme *Climat municipalités* et en référence au projet C.A. 2012-229**

Considérant que le Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a confirmé l'octroi d'une aide financière de 67 148\$ du programme *Climat municipalités* pour le territoire de la MRC, à l'exception de la Ville de Causapscal qui a présenté une demande individuelle;

Considérant que le programme *Climat municipalités* concerne la réalisation de l'inventaire des émissions de GES accompagné d'un plan d'action visant à réduire ces émissions;

Considérant que la MRC a procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de trois fournisseurs pour la réalisation de l'inventaire des émissions de GES et d'un plan d'action conforme au programme *Climat municipalités*;

Considérant que les fournisseurs suivants ont déposé une soumission conforme audit appel d'offres :

Soumissionnaires	Enviro-accès inc.	YHC Environnement	Malette
Pointage final	89.5	89.9	76.3
Rang et adjudicataire	3	1	2

Considérant que la soumission de *YHC Environnement* a obtenu la meilleure note lors de l'évaluation du comité de sélection;

Considérant Que tout membre du Conseil de la MRC, le cas échéant, a déclaré tout conflit d'intérêt et toute situation de conflit d'intérêt potentiel et s'est retiré des délibérations et du vote sur le contrat à octroyer.

En conséquence, sur une proposition de M. Martin Landry, appuyée par M. Alain Gauthier, il est résolu :

1. d'octroyer le contrat de services professionnels pour la réalisation de l'inventaire des émissions de GES et d'un plan d'action visant leur réduction conformément au programme *Climat municipalités* à *YHC Environnement* au montant de 25 294.50\$ incluant les taxes et tous frais applicables;
2. d'inscrire l'adjudication de ce contrat sur le système électronique d'appel d'offres SÉ@O;
3. d'autoriser M. Mario Lavoie, directeur général, à signer pour et nom de la MRC de La Matapédia tous les documents relatifs à l'adjudication dudit contrat.

Adoptée.

## **5.2. Demande d'Enercon relativement à la couleur des éoliennes**

En mars 2012, le Conseil de la MRC a adopté le projet de règlement 2012-05 visant la modification des dispositions réglementaires du schéma d'aménagement concernant l'apparence, la forme, la couleur et les matériaux de construction des éoliennes commerciales. Une assemblée de consultation portant sur cette modification s'est tenue en avril et le règlement 2012-05 a été adopté le 9 mai. Ce dernier est entré en vigueur le 9 juillet suite à un avis du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, attestant que le règlement respectait les orientations gouvernementales en matière d'aménagement. A ce jour, 6 règlements municipaux ont été modifiés pour se conformer au schéma d'aménagement.

La demande de modification du schéma d'aménagement visait à permettre l'implantation des éoliennes fabriquées par la société *Enercon* qui ne cadraient pas avec les dispositions réglementaires en vigueur notamment en ce qui concernait la forme (tubulaire dont la conicité diminue vers le haut), la couleur (couleur verte dégradée au bas du mât) et les matériaux de construction (béton préfabriqué).

Pour régulariser la situation, des modifications au schéma d'aménagement ont été apportées afin de permettre le béton préfabriqué et la forme tubulaire dont la conicité diminue vers le haut. Le conseil de la MRC a alors convenu de maintenir la disposition signifiant que toutes les composantes d'une éolienne commerciale doivent être de couleur blanche.

Madame Denise Bouchard (Vents du Kempt) et M. Marc André Laframboise (Saint Damase) ont été informés de l'intention de la MRC au début du processus de modification du schéma d'aménagement soit, par courriel, le 15 mars 2012. Le 20 novembre dernier, M. Marc-Antoine Renaud de *Enercon* a transmis une lettre au Conseil de la MRC signifiant ce qui suit :

- il est techniquement possible de ne pas intégrer le dégradé vert à la base des éoliennes ;
- que cela implique une approbation de la Société mère *ÉNERCON* située en Allemagne (modification de la signature typique);
- que cela implique des modifications à la séquence de fabrication qui engendrent des délais et des coûts supplémentaires qui pourraient dépasser 25 000\$ par éolienne ;
- *Enercon* est disposée à examiner les études de la MRC ayant justifié l'exigence du schéma d'aménagement afin de trouver ensemble une solution dans l'intérêt commun.

Le choix du Conseil de la MRC concernant la couleur des éoliennes repose sur le guide d'intégration des éoliennes du MAMROT qui spécifie que les couleurs claires sont souvent privilégiées dans les exemples étrangers et au Québec afin d'assurer une meilleure intégration au site, les simulations et photos jointes montrant que le dégradé de vert attire l'attention dans un paysage ouvert (montage photographique #1) et les simulations et photos jointes montrant que le dégradé de vert attire l'attention dans un paysage enneigé (montage photographique #2).

### **Résolution CM 2012-207 concernant une demande d'Enercon relativement à la couleur des éoliennes**

Sur une proposition de M. Donald Malenfant, appuyée par Mme Danielle Marcoux, il est résolu d'entreprendre les procédures de modification du schéma d'aménagement de la MRC de La Matapédia afin que soit autorisé le dégradé de vert au bas du mât d'une éolienne, conditionnellement au remboursement par *Enercon* des frais encourus et à venir par la MRC pour la modification du schéma d'aménagement et par les municipalités pour la modification des règlements d'urbanisme occasionnée par la modification du schéma.

Adoptée.

### 5.3. Projet de règlement 2012-11 modifiant le règlement de zonage des TNO

#### Résolution CM 2012-208 concernant le projet de règlement 2012-11 modifiant le règlement de zonage des TNO

- ATTENDU que la MRC de La Matapédia est régie par le *Code municipal* et la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- ATTENDU qu'en vertu de l'article 8 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*, la MRC de La Matapédia est présumée être une municipalité locale sur les territoires non organisés;
- ATTENDU que le règlement de zonage numéro 04-2007 des territoires non organisés a été adopté le 9 mai 2007 et est entré en vigueur le 19 mai 2007 conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- ATTENDU que la MRC de La Matapédia a adopté le règlement numéro 2012-05 modifiant le schéma d'aménagement révisé (règlement numéro 01-2001) afin d'y modifier une disposition concernant la forme et les matériaux des éoliennes commerciales;
- ATTENDU que le Conseil des élus de la MRC de La Matapédia désire autoriser les enseignes multidirectionnelles publiques dans le secteur de Routhierville et dans la halte routière située à proximité.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Marc Bélanger, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu :

- 1<sup>o</sup> d'adopter le projet de règlement numéro 2012-11 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;
- 2<sup>o</sup> de tenir une assemblée publique de consultation sur ledit projet de règlement lors d'une séance du conseil qui se tiendra le 12 décembre 2012 à la salle du Conseil située au 4<sup>e</sup> étage du 123, rue Desbiens à Amqui, à compter de 19 h 30.

Adoptée.

#### Avis de motion

Avis de motion est donné par Mme Danielle Marcoux, voulant que le règlement numéro 2012-11 soit présenté pour adoption lors d'une séance ultérieure. Ce règlement vise à insérer dans le règlement de zonage des dispositions portant sur les enseignes multidirectionnelles publiques et à les autoriser dans les zones 50 R ( zone où se situe le secteur de Routhierville ) et 57 F (zone où se situe la halte routière), à modifier une disposition concernant la forme et les matériaux de construction des éoliennes commerciales ainsi qu'à corriger une erreur de numérotation dans l'article 7.4.7.

### 6. PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA COLLECTIVITÉ – SUIVI

Monsieur Joël Tremblay, coordonnateur du PDDC, informe le Conseil de l'état d'avancement des travaux relatifs au PDDC concernant entre autres le rapport du colloque du 22 septembre, le concept d'adaptabilité ainsi que le plan de travail et de communication.

### 7. COMMUNICATION DU SERVICE DE FORESTERIE

#### 7.1 Appui à la demande de CAAF par la compagnie Damabois de Saint-Damase

#### Résolution CM 2012-209 concernant un appui à la demande de CAAF par la compagnie Damabois de Saint-Damase

- Considérant que la fermeture récente de l'usine de Félix Huard de Luceville a libéré un volume de 36 600 m<sup>3</sup>s de feuillu dur localisé dans les régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie;
- Considérant que la MRC de La Matapédia a donné un appui (CM 2012-07) à l'usine de Bois BSL concernant une demande de CAAF de 13 000 m<sup>3</sup>s de feuillu dur afin de consolider les activités des usines d'Amqui et de Mont-Joli;
- Considérant que l'usine Damabois de Saint-Damase est une usine de transformation de tremble qui exerce ses activités depuis 1986 et qu'elle assure du travail à 45 travailleurs pendant une durée moyenne de 45 semaines;
- Considérant que l'approvisionnement de cette usine en tremble (42 000 m<sup>3</sup>s) provenait exclusivement de la forêt privée dont un volume de 12 000 m<sup>3</sup>s provenait par le passé du Nouveau-Brunswick et que l'ouverture récente de l'usine Arbec Forest Products localisée à Miramichi prive l'usine Damabois de cet approvisionnement;
- Considérant que l'usine Damabois transforme également un volume d'environ 1000 m<sup>3</sup>s de feuillu dur pour la palette et que l'entreprise ne peut répondre à la demande qui est croissante pour ce type de produit, en raison du manque d'approvisionnement ;
- Considérant que le propriétaire de l'usine Damabois a déposé au Ministre des Ressources naturelles une demande de CAAF de 13 000 m<sup>3</sup>s de feuillu dur afin de compenser pour la perte des approvisionnements provenant du Nouveau-Brunswick, assurer le maintien des emplois et répondre à la demande du marché et qu'il demande un appui à la MRC.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu que la MRC de La Matapédia donne son appui à la demande de CAAF de 13 000 m<sup>3</sup>s de feuillu dur déposée pour alimenter l'usine Damabois de Saint-Damase.

Adoptée.

## **7.2 Récupération des bois non récoltés (2009-2011) sur la UAF 012-53 (Cédrico)**

La Coopérative Forestière de La Matapédia a déposé une demande au MRNF afin de lui permettre de récupérer une partie des volumes de tremble non récoltés pendant l'arrêt des opérations de Cédrico.

La récolte des bois étant intégrée, l'arrêt des opérations de Cédrico dans le résineux a, du même coup, interrompu les approvisionnements des usines de feuillu dont Panval et Bois CFM à Causapscal. Afin de maintenir leurs opérations, ces usines ont dû s'approvisionner ailleurs (Nouveau Brunswick) avec des frais additionnels pour le transport.

La *Loi sur les Forêts* permet à un bénéficiaire de CAAF de récupérer une partie des volumes non récoltés pour une ou plusieurs années données. La Coopérative Forestière de la Matapédia ayant été privée de ses approvisionnements pendant plusieurs années consécutives a déposé au MRNF une planification visant la récupération des volumes dont elle a été privée par l'arrêt des opérations de Cédrico.

La récolte prévue par la présente demande totalise 23 000 m<sup>3</sup>s de tremble dont près de 75% devraient être transformés par l'usine de Bois CFM. Les copeaux générés seront transportés à l'usine de Matane. La récolte devrait débuter en janvier 2013 dans la mesure où le MRNF autorise cette récolte.

De plus, un volume d'environ 23 000 m<sup>3</sup>s de résineux sera simultanément récolté à la récolte de tremble. En raison de l'absence de preneur pour ces bois dans La Matapédia, ce volume sera récolté par la Coopérative Forestière de la Matapédia et sera destiné à l'usine GDS à Pointe-à-la-Croix.

## **7.3 Mise à l'encan de 40 000 m<sup>3</sup> de la scierie de Ste-Irène**

Monsieur Alain Gauthier précise qu'un volume de bois de la scierie de Sainte-Irène est actuellement mise à l'encan. Un projet de résolution sera présenté à la prochaine séance du Conseil afin de maintenir le statu quo et de s'assurer que ces volumes soit maintenus pour la scierie de Sainte-Irène.

## **8. APPUI À LA DEMANDE DE LA CARAVELLE – ACQUISITION D'UNE MINI-FOURGONNETTE**

**Résolution CM 2012-210 concernant l'appui de la MRC de La Matapédia à l'acquisition d'une mini-fourgonnette par Transport La Caravelle Inc.**

Sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par M. Nelson Pilote, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC de La Matapédia donne son appui à Transport La Caravelle Inc. pour l'acquisition d'une mini-fourgonnette pour répondre aux besoins en transport de la clientèle sur le territoire de la MRC.

Adoptée.

## **9. RECONDUCTION DU PROGRAMME D'AIDE AUX MRC**

**Résolution CM 2012-211 Reconduction du programme d'aide aux MRC**

Considérant que le programme d'aide financière aux MRC a fait l'objet de modifications en 2010-2011 et qu'il est inclus dans les discussions relatives au renouvellement de l'entente sur le nouveau partenariat fiscal et financier entre le gouvernement du Québec et le monde municipal;

Considérant que ledit programme a pour but d'accorder une aide financière pour les dépenses de fonctionnement des MRC;

Considérant que l'entente de gestion dudit programme arrive à échéance le 31 décembre 2013;

Considérant que le MAMROT a mandaté la firme Bureau d'Interviewers Professionnels afin de réaliser au cours de l'été 2012 un sondage auprès des MRC visant à connaître leurs besoins, attentes et niveau de satisfaction envers ce programme;

Considérant que l'aide financière de ce programme est essentielle au fonctionnement des MRC et qu'elle doit être maintenue et même bonifiée afin de répondre à l'augmentation constante des responsabilités confiées aux MRC par le Gouvernement du Québec.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Georges Guénard, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC de La Matapédia demande au Ministre des Affaires municipales des régions et de l'Occupation du territoire de maintenir et de bonifier le programme d'aide financière aux MRC; demande également à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) de s'assurer du renouvellement et de la bonification du programme d'aide financière aux MRC dans le cadre du renouvellement de l'entente sur un nouveau partenariat fiscal et financier entre le gouvernement du Québec et le monde municipal.

Adoptée.

**10. DEMANDE AU MRN POUR LA COUVERTURE PHOTOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE DU BAS-ST-LAURENT****Résolution CM 2012-212 concernant un partenariat pour la prise d'orthophotos pour le territoire des MRC du Bas-Saint-Laurent**

- Considérant les besoins actuels des MRC du Bas-Saint-Laurent pour l'utilisation des orthophotos dans les domaines de l'aménagement du territoire, l'urbanisme, l'évaluation, la gestion des cours d'eau, l'environnement, la forêt et la gestion foncière;
- Considérant que les orthophotos les plus récentes datent de 2001 et de 2003;
- Considérant que l'analyse de faisabilité de la prise d'orthophotos par les MRC a démontré des frais excédant la capacité de payer du secteur municipal, malgré les programmes gouvernementaux habituels et des participations financières des secteurs parapublics et privés;
- Considérant que la faible densité de population, la grandeur du territoire et la taille limitée de l'assiette foncière des municipalités et MRC rendent difficile le financement d'un tel projet dans notre région;
- Considérant que le ministère des Ressources naturelles planifie la prise d'orthophotos en 2016-2017;
- Considérant que le besoin d'une mise à jour globale plus rapprochée pour les MRC et pour plusieurs intervenants régionaux utilisateurs des orthophotos;
- Considérant que les exigences liées à la modernisation des rôles d'évaluation et l'intérêt de pouvoir compter sur des orthophotos plus récentes;
- Considérant que les MRC désirent éviter le dédoublement des investissements publics pour l'achat d'orthophotos.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Alain Gauthier, il est résolu à l'unanimité que la MRC de La Matapédia demande au ministère des Ressources naturelles de considérer le devancement de la prise d'orthophotos décennale pour le Bas-Saint-Laurent à 2014 et d'envisager un partenariat avec le regroupement des MRC du Bas-Saint-Laurent, les ministères affiliés, tels le MAPAQ, le MAMROT ou autres, et les organismes régionaux utilisateurs.

Adoptée.

**11. PROJET D'UNE NOUVELLE CASERNE À SAYABEC****Résolution CM 2012-213 concernant le projet d'une nouvelle caserne à Sayabec**

- Considérant l'intention de la municipalité de Sayabec de remplacer la caserne actuelle par une nouvelle caserne d'une superficie de plancher de 320 m<sup>2</sup> à construire sur le terrain de l'ancien CLSC;
- Considérant que la municipalité propose de fournir le terrain de l'ancien CLSC et d'en assumer la démolition à titre gratuit;
- Considérant que les coûts de construction sont estimés à 400 000 \$, incluant la construction du stationnement et des branchements de service qui sera réalisée par la municipalité;
- Considérant que les frais d'exploitation (chauffage, électricité, assurances, déneigement et entretien) sont estimés à 7 000 \$ la première année.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Paul Lepage il est résolu de proposer à la municipalité de Sayabec de modifier le bail actuel pour la construction d'une nouvelle caserne selon les conditions suivantes :

- Les plans de construction de la nouvelle caserne doivent être approuvés au préalable par la MRC;
- Le coût unitaire du prix de base est majoré à 53.13 \$/m<sup>2</sup> représentant un loyer de base de 17 000 \$/an;
- Le prix de base correspond à un coût de projet de 400 000 \$ incluant la construction du bâtiment, l'aménagement du stationnement et des branchements de service, les honoraires professionnels et les taxes nettes et le coût unitaire de base pourra être révisé avant la réalisation des travaux au prorata du coût réel du projet;
- Le coût unitaire des frais d'exploitation est fixé à 21.88 \$/m<sup>2</sup> la première année puis indexé annuellement selon les termes du bail;
- Le nouveau bail entrera en vigueur dès l'occupation par la MRC à la fin des travaux de construction.

Adoptée.

**12. PARC RÉGIONAL DE VAL-D'IRÈNE****12.1 Appel d'offres public pour la reconstruction du chalet principal de Val-d'Irène****Résolution CM 2012-214 concernant un appel d'offres public pour la reconstruction du chalet principal de Val-d'Irène**

Sur une proposition de M. Gaëtan Ruest, appuyée par M. Martin Landry, il est résolu d'autoriser la publication d'un appel d'offres public pour la reconstruction du chalet principal du Parc régional de Val-d'Irène.

Adoptée.

**Résolution CM 2012-215 concernant une modification au mandat de l'architecte pour la construction du chalet principal du Parc régional de Val-d'Irène**

- Considérant que la MRC de La Matapédia a procédé à un appel d'offres sur invitation pour un mandat à un architecte pour la réalisation des plans et devis pour la rénovation du chalet principal du Parc régional de Val-d'Irène;
- Considérant qu'au terme de l'appel d'offres, un mandat a été confié à la firme d'architecte Proulx et Savard pour un montant de 51 739 \$ taxes incluses;
- Considérant qu'après analyse, il appert que la construction d'un nouveau chalet principal plutôt que la rénovation du bâtiment existant s'avère la solution la plus avantageuse à long terme pour la MRC de La Matapédia et que le Conseil de la MRC a opté pour la construction d'un nouveau chalet principal;
- Considérant que la décision du Conseil de procéder à la construction d'un nouveau chalet occasionne un investissement de 2 180 000 \$ plutôt que 1 230 478 \$ pour la rénovation du chalet actuel;
- Considérant que la décision du Conseil de procéder à la construction d'un nouveau chalet occasionne un réajustement des honoraires de l'architecte proportionnellement au montant des travaux de construction prévus pour un nouveau chalet principal, ce réajustement occasionnant pour les étapes de la révision du concept, des plans préliminaires et estimation, et des plans et devis définitifs un investissement de 58 410 \$ avant taxes plutôt que de 33 000 \$ avant taxes, occasionnant un coût supplémentaires des honoraires de l'ordre de 25 410 \$ avant taxes;
- Considérant qu'une partie du paiement pour des honoraires a déjà été versée à l'architecte, soit des montants de 6 835,50 \$ taxes incluses autorisés le 16 août 2011 et de 20 695,50 \$ taxes incluses le 13 novembre 2012;

En conséquence, sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu d'autoriser une modification du mandat de l'architecte pour la réalisation du projet de reconstruction du chalet principal de Val-d'Irène pour les étapes de la révision du concept, des plans préliminaires et estimation, et des plans et devis définitifs pour montant de 25 410 \$ plus taxes.

Adoptée.

**12.2 Cession à la municipalité de Sainte-Irène des rues du Blizzard, de la Congère et du Verglas**

**Résolution CM 2012-216 concernant la cession des emprises des rues du Blizzard, de la Congère et du Verglas à la municipalité de Ste-Irène**

Sur une proposition de M. Mario Côté, appuyée par M. Réginald Duguay, il est résolu à l'unanimité que le Conseil de la MRC de La Matapédia cède gratuitement à la municipalité de Ste-Irène le lot 4 826 782, cadastre du Québec, représentant l'emprise de la rue du Blizzard, de même que le lot 5 037 165, cadastre du Québec, représentant l'emprise des rues de la Congère et du Verglas; d'autoriser Mme Chantale Lavoie, préfète et M. Mario Lavoie, directeur général, à signer, pour et au nom de la MRC de La Matapédia, les documents requis pour le transfert de propriété.

Adoptée.

**13. CODE D'ÉTHIQUE DES EMPLOYÉS - ADOPTION**

**Résolution CM 2012-217 concernant l'adoption du code d'éthique des employés de la MRC de La Matapédia**

- Attendu que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, sanctionnée le 2 décembre 2010, crée l'obligation pour la MRC d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la MRC en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci ;
- Attendu que la Loi prévoit à l'article 17 que le Code doit reproduire, en faisant les adaptations nécessaires, l'article 19 à l'effet qu'un manquement à une règle prévue au Code par un employé peut entraîner, sur décision de la MRC et dans le respect du contrat de travail, l'application de toute sanction appropriée à la nature et à la gravité du manquement ;
- Attendu que conformément à l'article 18 de ladite Loi, l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement ;
- Attendu que l'adoption a été précédée de la présentation d'un projet de règlement en date du 10 octobre ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue du 13 au 21 septembre ;
- Attendu que conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 17 octobre ;
- Attendu que le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par l'adoption du Code d'éthique et de déontologie des employés de la MRC ;
- Attendu qu'un avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 10 octobre 2012.

En conséquence, sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Donald Malenfant, il est résolu d'adopter le présent règlement tel que présenté.

Adoptée.

14. **ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013 - MRC DE LA MATAPÉDIA**  
 14.1 **Partie 1 - Budget de la MRC – partie commune à l'ensemble**

**Résolution CM 2012-218 concernant l'adoption de la partie 1 du budget de la MRC – partie commune à l'ensemble**

Sur une proposition de Mme Marlène Landry, appuyée par M. Gilbert Sénéchal, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 1, commune à l'ensemble, pour l'exercice financier 2013 de la MRC de La Matapédia qui se résument comme suit :

REVENUS

	Budget 2013	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Affectation surplus
			municipalités	Autres	Pacte fiscal	Autres	Intérêts	Autres	
<b>Partie 1 (commune à l'ensemble)</b>									
Gestion financière	250 220 \$	99 300 \$	30 050 \$	500 \$	68 670 \$		16 600 \$	25 100 \$	10 000 \$
Législation et projets spéciaux (archives)	323 795 \$	246 750 \$		0 \$	24 545 \$				52 500 \$
Palais de justice	149 800 \$			149 800 \$				0 \$	
Programmes d'habitation	544 165 \$				700 \$	543 465 \$			
Transport adapté	231 840 \$	60 000 \$				171 840 \$			
Val-d'Irène	1 234 014 \$	24 700 \$		54 060 \$		264 143 \$		891 111 \$	
Route Verte	165 806 \$	39 500 \$				117 470 \$			8 836 \$
Soutien financier aux organismes	47 250 \$	17 250 \$				30 000 \$			0 \$
Politique familiale	0 \$	0 \$							0 \$
CLD	886 065 \$	130 188 \$		50 457 \$		705 420 \$			
Politique nationale sur la ruralité	625 602 \$					625 602 \$			
Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD)	123 777 \$					123 777 \$			
Autres projets - éolien	285 000 \$	0 \$				0 \$		275 000 \$	10 000 \$
Culture et patrimoine (VVAP)	155 765 \$	19 000 \$	6 500 \$		9 570 \$	60 000 \$		25 000 \$	35 695 \$
Entente développement culturel - 1	45 092 \$	0 \$				19 130 \$		25 962 \$	
Entente développement culturel - 2	48 000 \$	15 000 \$				29 667 \$		3 333 \$	
Évaluation	474 597 \$	297 085 \$	145 100 \$		12 212 \$			1 200 \$	19 000 \$
Géomatique	68 438 \$	64 150 \$							4 288 \$
Aménagement	193 180 \$	32 152 \$	15 558 \$	27 750 \$	117 720 \$				
Urbanisme	74 100 \$	66 453 \$	7 647 \$						
Climat municipalités	67 148 \$					67 148 \$			
Gestion des cours d'eau	15 650 \$	15 650 \$							
Plan de développement durable	198 932 \$	21 559 \$				67 373 \$		88 000 \$	22 000 \$
Génie municipal	668 150 \$	64 250 \$	520 650 \$	83 250 \$					
Gestion des matières résiduelles	1 345 073 \$	1 227 264 \$						79 123 \$	38 686 \$
Infocroute et informatique	75 285 \$	34 600 \$				40 685 \$			
Génie forestier	49 350 \$	14 350 \$		35 000 \$				0 \$	
Sécurité incendie	1 142 501 \$	991 701 \$		114 300 \$	20 000 \$	0 \$		1 500 \$	15 000 \$
Sécurité civile	48 870 \$	31 870 \$						5 000 \$	12 000 \$
<b>Total partie 1</b>	<b>9 537 465 \$</b>	<b>3 512 772 \$</b>	<b>725 505 \$</b>	<b>515 117 \$</b>	<b>253 417 \$</b>	<b>2 865 720 \$</b>	<b>16 600 \$</b>	<b>1 420 329 \$</b>	<b>228 005 \$</b>

DÉPENSES

	Budget 2013	Salaires et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip. + locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Frais de comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette
<b>Partie 1 (commune à l'ensemble)</b>												
Gestion financière	262 700 \$	196 320 \$	10 820 \$	9 495 \$	25 450 \$	13 740 \$	450 \$	3 600 \$	1 150 \$	500 \$	1 000 \$	175 \$
Législation et projets spéciaux (archives)	323 795 \$	206 750 \$	17 660 \$	15 475 \$	8 960 \$	1 400 \$	500 \$	4 450 \$	5 500 \$	61 100 \$	2 000 \$	
Palais de justice	137 320 \$				16 700 \$		35 000 \$	1 500 \$		35 500 \$		48 620 \$
Programmes d'habitation	544 165 \$		450 \$		57 165 \$			250 \$		486 300 \$		
Transport adapté	231 840 \$				60 000 \$					171 840 \$		
Val-d'Irène	1 234 014 \$				873 013 \$			100 \$		15 000 \$	10 000 \$	335 901 \$
Route Verte	165 806 \$				33 500 \$		25 500 \$				3 000 \$	103 806 \$
Soutien financier aux organismes	47 250 \$									47 250 \$		
Politique familiale	0 \$					0 \$			0 \$	0 \$		
CLD	886 065 \$				0 \$					886 065 \$		
Politique nationale sur la ruralité	625 602 \$	0 \$	2 000 \$		20 000 \$					603 602 \$		
Fonds de soutien aux territoires en difficulté (FSTD)	123 777 \$				0 \$					123 777 \$		
Autres projets - éolien	285 000 \$				37 735 \$					247 265 \$		
Culture et patrimoine (VVAP)	155 765 \$	56 870 \$	1 145 \$		2 000 \$	200 \$	0 \$	300 \$	0 \$	94 000 \$	1 250 \$	
Entente développement culturel - 1	45 092 \$									45 092 \$		
Entente développement culturel - 2	48 000 \$									48 000 \$		
Évaluation	474 597 \$	395 468 \$	8 580 \$	10 350 \$	30 149 \$	2 200 \$	700 \$	6 150 \$			21 000 \$	
Géomatique	68 438 \$	12 448 \$			44 540 \$	50 \$	11 400 \$					0 \$
Aménagement	193 180 \$	168 260 \$	5 170 \$	9 250 \$	5 100 \$	1 700 \$	200 \$	2 500 \$	0 \$		1 000 \$	
Urbanisme	74 100 \$	71 180 \$	650 \$		1 000 \$	770 \$	0 \$	500 \$				0 \$
Climat municipalités	67 148 \$	37 642 \$	4 506 \$		25 000 \$							
Gestion des cours d'eau	15 650 \$	0 \$	0 \$		15 500 \$	150 \$		0 \$				0 \$
Plan de développement durable	198 932 \$		32 207 \$	2 500 \$	164 225 \$			0 \$				
Génie municipal	668 150 \$	603 900 \$	30 050 \$	8 000 \$	7 200 \$	3 500 \$	2 000 \$	6 000 \$			1 000 \$	6 500 \$



Gestion des matières résiduelles	1 345 073 \$		2 000 \$		1 341 774 \$	800 \$		499 \$				
Inforoute et informatique	75 285 \$		4 500 \$		15 600 \$		13 000 \$	1 500 \$				40 685 \$
Génie forestier	49 350 \$	36 115 \$	8 820 \$	1 555 \$	2 060 \$	300 \$	0 \$	500 \$				
Sécurité incendie	1 142 501 \$	478 480 \$	90 050 \$	137 881 \$	92 050 \$	1 400 \$	94 200 \$	84 200 \$	6 100 \$	3 000 \$	30 000 \$	125 140 \$
Sécurité civile	48 870 \$	32 710 \$	5 290 \$		6 800 \$	70 \$	200 \$	3 500 \$	300 \$			
<b>Total partie 1</b>	<b>9 537 465 \$</b>	<b>2 296 143 \$</b>	<b>223 898 \$</b>	<b>194 506 \$</b>	<b>2 885 521 \$</b>	<b>26 280 \$</b>	<b>183 150 \$</b>	<b>115 549 \$</b>	<b>13 050 \$</b>	<b>2 868 291 \$</b>	<b>70 250 \$</b>	<b>660 827 \$</b>

Adoptée.

#### 14.2 Partie 2 - Inspection municipale

##### **Résolution CM 2012-219** concernant l'adoption de la partie 2 du budget de la MRC – Inspection municipale

Sur une proposition de M. Mario Côté, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 2, inspection municipale, pour l'exercice financier 2013 de la MRC de La Matapédia qui se résument comme suit :

	REVENUS								Affectation surplus
	Budget 2013	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		
			municipalités	Autres	Pacte fiscal	Autres	Intérêts	Autres	
Partie 2 - Inspection municipale	247 176 \$	191 176 \$		56 000 \$					0 \$

	DÉPENSES											
	Budget 2013	Salaire et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip. +locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Frais de comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette
Partie 2 - Inspection municipale	247 176 \$	193 104 \$	16 220 \$		34 352 \$	1 100 \$	200 \$	1 700 \$			500 \$	

Adoptée.

#### 14.3 Partie 3 - Transport collectif

##### **Résolution CM 2012-220** concernant l'adoption de la partie 3 du budget de la MRC – Transport collectif

Sur une proposition de M. Donald Malenfant, appuyée par M. Réginald Duguay, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 3, transport collectif, pour l'exercice financier 2013 de la MRC de La Matapédia qui se résument comme suit :

	REVENUS								Affectation surplus
	Budget 2013	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		
			municipalités	Autres	Pacte fiscal	Autres	Intérêts	Autres	
Partie 3 - Transport et collectif	53 000 \$	15 000 \$					38 000 \$		

	DÉPENSES											
	Budget 2013	Salaire et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip. +locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Frais de comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette
Partie 3 - Transport collectif	53 000 \$				15 000 \$					38 000 \$		

Adoptée.

#### 14.4 Partie 4 - Gestion des TPI

##### **Résolution CM 2012-221** concernant l'adoption de la partie 4 du budget de la MRC – Gestion des TPI

Sur une proposition M. Alain Gauthier, appuyée par M. Jean-Paul Bélanger, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 4, terres publiques intramunicipales (TPI), pour l'exercice financier 2013 de la MRC de La Matapédia qui se résument comme suit :

	REVENUS								Affectation surplus
	Budget 2013	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		
			municipalités	Autres	Pacte fiscal	Autres	Intérêts	Autres	
Partie 4 - Terres publiques intramunicipales (TPI)	442 240 \$			33 100 \$		291 000 \$	500 \$	112 860 \$	4 780 \$

	DÉPENSES											
	Budget 2013	Salaire et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip. +locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Frais de comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette
Partie 4 - Terres publiques intramunicipales (TPI)	442 240 \$	116 280 \$	4 900 \$	4 070 \$	2 040 \$	700 \$	200 \$	2 000 \$	50 \$	311 000 \$	1 000 \$	

Adoptée.

#### 14.5 Partie 5 – Révision politique familiale et démarche MADA

##### Résolution CM 2012-222 concernant l'adoption de la partie 5 du budget de la MRC – Révision politique familiale et démarche MADA

Sur une proposition de M. Donald Malenfant, appuyée par M. Michel Chevarie, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 5, Révision politique familiale municipale (PFM) et démarche MADA, pour l'exercice financier 2013 de la MRC de La Matapédia qui se résumant comme suit :

	REVENUS								
	Budget 2013	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Affectation surplus
			municipalités	Autres	Pacte fiscal	Autres	Intérêts	Autres	
Partie 5 - Révision PFM et démarche MADA	172 970 \$		132 220 \$			20 750 \$		20 000 \$	

	DÉPENSES											
	Budget 2013	Salaire et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip. + locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Frais de comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette
Partie 5 - Révision PMF et démarche MADA	172 970 \$	0 \$	0 \$		172 970 \$			0 \$				

Adoptée.

#### 14.6 Partie 6 – Délégation gestion des terres publiques

##### Résolution CM 2012-223 concernant l'adoption de la partie 6 du budget de la MRC – Délégation gestion des terres publiques

Sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par Mme Sophie Champagne, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires de la partie 6, Délégation gestion foncière des terres publiques, pour l'exercice financier 2013 de la MRC de La Matapédia qui se résumant comme suit :

	REVENUS								
	Budget 2013	Quote-part	Services rendus		Transferts		Autres revenus		Affectation surplus
			municipalités	Autres	Pacte fiscal	Autres	Intérêts	Autres	
Partie 6 - Délégation gestion terres publiques	60 000 \$			60 000 \$					

	DÉPENSES											
	Budget 2013	Salaire et av. sociaux	Communic. et transport	Location équip. + locaux	Assurances et serv. prof.	Cotisations	Entretien	Fournitures	Frais de comité	Autres	Immobilisations	Remb. de la dette
Partie 6 - Délégation gestion terres publiques	60 000 \$	2 975 \$	1 800 \$	1 000 \$	21 225 \$	0 \$		200 \$		30 000 \$		2 800 \$

Adoptée.

#### 14.7 Budget 2013 - Territoires non organisés (TNO)

##### Résolution CM 2012-224 concernant l'adoption budget des Territoires non organisés (TNO) de la MRC

Sur une proposition de M. Nelson Pilote, appuyée par Mme Sophie Champagne, il est résolu d'adopter les prévisions budgétaires pour les territoires non organisés (TNO), pour l'exercice financier 2013 de la MRC de La Matapédia qui se résumant comme suit :

#### TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO) DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA ÉTATS FINANCIERS INTÉRIEURES AU 30 SEPTEMBRE 2012 AVEC EXTRAPOLATIONS AU 31 DÉCEMBRE 2012 ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2013

REVENUS	Budget 2012	Au 30-09-2012	À venir	Au 31-12-2012	Budget 2013
Taxes générales	273 360 \$	273 361.50 \$	0.00 \$	273 361.50 \$	273 360 \$
Article 208	7 507 \$	7 507.00 \$	0.00 \$	7 507.00 \$	7 507 \$
Compensation/écoles	2 300 \$	1 225.00 \$	1 075.00 \$	2 300.00 \$	2 300 \$
Compensation TPI	42 373 \$	42 373.00 \$	0.00 \$	42 373.00 \$	42 373 \$
Péréquation	5 500 \$	5 596.00 \$	0.00 \$	5 596.00 \$	6 900 \$
Droits mutations et supplétif	1 000 \$		250.00 \$	250.00 \$	500 \$
Intérêts arriérés de taxes	200 \$	107.58 \$	50.00 \$	157.58 \$	200 \$
Intérêts banque	13 000 \$		20 840.00 \$	20 840.00 \$	6 400 \$
Contribution du fonds de mise en valeur SLM	5 051 \$		5 300.00 \$	5 300.00 \$	4 970 \$
Autres revenus	0 \$	1 437.81 \$	0.00 \$	1 437.81 \$	0 \$
Revenus vs permis éolienne	68 000 \$	64 000.00 \$	0.00 \$	64 000.00 \$	0 \$
Subv. Prise en charge réseau	22 600 \$	18 500.00 \$	4 118.00 \$	22 618.00 \$	22 600 \$
Subvention députée	0 \$		8 103.00 \$	8 103.00 \$	0 \$
Subvention passage à niveau	3 025 \$		3 025.00 \$	3 025.00 \$	3 100 \$
Subv. Remb. TVQ	25 000 \$		25 000.00 \$	25 000.00 \$	41 400 \$
Surplus affecté	39 661 \$	39 661.00 \$	0.00 \$	39 661.00 \$	67 926 \$
Subvention taxe d'accise	100 000 \$	80 754.00 \$	18 699.00 \$	99 453.00 \$	110 000 \$
<b>Total</b>	<b>608 577 \$</b>	<b>534 522.89 \$</b>	<b>86 460.00 \$</b>	<b>620 982.89 \$</b>	<b>589 536 \$</b>

<b>DÉPENSES</b>					
Salaire régulier	48 607 \$	49 846.73 \$	8 142.24 \$	57 988.97 \$	56 555 \$
Contribution employeur	10 207 \$	8 581.54 \$	1 547.03 \$	10 128.57 \$	11 310 \$
Déplacement	2 000 \$	2 029.05 \$	1 500.00 \$	3 529.05 \$	2 000 \$
Poste	850 \$	713.74 \$	150.00 \$	863.74 \$	900 \$
Téléphone/télécopie	50 \$		50.00 \$	50.00 \$	50 \$
Avis publics	1 500 \$	946.88 \$	200.00 \$	1 146.88 \$	1 500 \$
Inspecteur municipal	32 415 \$	32 413.08 \$	0.00 \$	32 413.08 \$	33 690 \$
Inspection éoliennes	16 250 \$	0.00 \$	20 000.00 \$	20 000.00 \$	0 \$
Services scientifiques et génie	18 000 \$		25 000.00 \$	25 000.00 \$	25 000 \$
Services juridiques	4 000 \$			0.00 \$	2 500 \$
Vérification	3 200 \$	2 859.36 \$	150.00 \$	3 009.36 \$	3 200 \$
Contrat service informatique	1 372 \$	1 302.30 \$	0.00 \$	1 302.30 \$	1 350 \$
Évaluation municipale	17 376 \$	17 394.26 \$	0.00 \$	17 394.26 \$	17 816 \$
Services professionnels aménagement	15 500 \$	350.00 \$	15 000.00 \$	15 350.00 \$	15 558 \$
Services techniques forêt de proximité	10 000 \$		6 004.00 \$	6 004.00 \$	10 000 \$
Assurance-responsabilité	5 500 \$	4 341.33 \$	1 447.11 \$	5 788.44 \$	5 975 \$
Cautionnement	800 \$	591.84 \$	197.28 \$	789.12 \$	815 \$
Formation	0 \$			0.00 \$	
Police - SQ	53 500 \$	53 464.00 \$	0.00 \$	53 464.00 \$	60 133 \$
Matières résiduelles	1 300 \$	923.34 \$	311.04 \$	1 234.38 \$	1 560 \$
Cotisation	200 \$	436.29 \$	100.00 \$	536.29 \$	500 \$
Voirie - entretien chemins	15 000 \$	8 690.79 \$	10 000.00 \$	18 690.79 \$	15 000 \$
Voirie - amélioration chemins	16 000 \$	400.31 \$	7 700.00 \$	8 100.31 \$	10 000 \$
Voirie - taxe accise	90 000 \$	41 230.04 \$	52 000.00 \$	93 230.04 \$	100 000 \$
Entretien chemins hiver	33 500 \$	26 454.76 \$	10 568.10 \$	37 022.86 \$	45 000 \$
Entretien passage à niveau	3 025 \$	3 089.16 \$	0.00 \$	3 089.16 \$	3 100 \$
Entretien ameublement et équipement	900 \$	357.42 \$	200.00 \$	557.42 \$	1 000 \$
Fournitures et photocopies	1 700 \$	651.84 \$	800.00 \$	1 451.84 \$	1 700 \$
Éclairage pont	200 \$	68.26 \$	40.00 \$	108.26 \$	150 \$
Frais banque	350 \$	356.35 \$	30.00 \$	386.35 \$	400 \$
Quote-part MRC	121 500 \$	120 483.20 \$	0.00 \$	120 483.20 \$	107 500 \$
Culture et patrimoine/autres	10 000 \$	500.00 \$	0.00 \$	500.00 \$	6 500 \$
Immobilisations	2 500 \$	1 021.56 \$	0.00 \$	1 021.56 \$	2 000 \$
Parc SLM	51 000 \$	9 740.20 \$	16 177.20 \$	25 917.40 \$	28 500 \$
Mise en valeur Routhierville	17 000 \$	1 621.92 \$	10 000.00 \$	11 621.92 \$	15 000 \$
Urbanisme	3 274 \$	3 273.53 \$	0.00 \$	3 273.53 \$	3 274 \$
Articles quincaillerie		38.65 \$	0.00 \$	38.65 \$	
Essence		17.25 \$	0.00 \$	17.25 \$	
<b>Total</b>	<b>608 576 \$</b>	<b>394 188.98 \$</b>	<b>187 314.00 \$</b>	<b>581 502.98 \$</b>	<b>589 536 \$</b>

Surplus/déficit 39 479.91 \$

Adoptée.

**15. RÈGLEMENT N° 2012-12 DÉCRÉTANT LES RÉPARTITIONS, TARIFICATIONS ET TAUX DE TAXES RELATIFS AUX PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA MRC DE LA MATAPÉDIA ET DES TNO POUR L'EXERCICE FINANCIER 2013 – ADOPTION**

**SECTION 1 - DÉPENSES RELATIVES À LA PARTIE 1 DU BUDGET 2013 COMMUNES À L'ENSEMBLE**

**Résolution CM 2012-225** concernant l'adoption de la section 1 du règlement N° 2012-12, dépenses relatives à la partie 1 du budget 2013 communes à l'ensemble

Sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu d'adopter la section 1 du règlement N°2012-12 établissant les répartitions et tarifications relatives à la partie 1 commune à l'ensemble du budget de l'exercice financier 2013.

Adoptée.

**SECTION 2 - DÉPENSES RELATIVES À LA PARTIE 2 DU BUDGET 2013 - INSPECTION MUNICIPALE**

**Résolution CM 2012-226** concernant l'adoption de la section 2 du règlement N° 2012-12, dépenses relatives à la partie 2 du budget 2013 – Inspection municipale

Sur une proposition de M. Steve Lamontagne, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu d'adopter la section 2 du règlement N°2012-12 établissant les répartitions relatives à la partie 2 du budget de l'exercice financier 2013 concernant l'inspection municipale.

Adoptée.

## **SECTION 3 - DÉPENSES RELATIVES À LA PARTIE 3 DU BUDGET 2013 - TRANSPORT COLLECTIF**

### **Résolution CM 2012-227 concernant l'adoption de la section 3 du règlement N° 2012-12, dépenses relatives à la partie 3 du budget 2013 – Transport collectif**

Sur une proposition de M. Donald Malenfant, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu d'adopter la section 3 du règlement N°2012-12 relative à la partie 3 du budget 2013 concernant le transport collectif.

Adoptée.

## **SECTION 4 - DÉPENSES RELATIVES À LA PARTIE 4 DU BUDGET 2013 – TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES (TPI)**

### **Résolution CM 2012-228 concernant l'adoption de la section 4 du règlement N° 2012-12, dépenses relatives à la partie 4 du budget 2013 – Terres publiques intramunicipales (TPI)**

Sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par Mme Sophie Champagne, il est résolu d'adopter la section 4 du règlement N°2012-12 relative à la partie 4 du budget 2013 concernant les terres publiques intramunicipales (TPI).

Adoptée.

## **SECTION 5 - RÉVISION PFM ET DÉMARCHE MADA**

### **Résolution CM 2012-229 concernant l'adoption de la section 5 du règlement N° 2012-12, révision PFM et démarche MADA**

Sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Alain Gauthier, il est résolu d'adopter la section 5 du règlement N°2012-12 relative à la partie 5 du budget 2013 concernant la coordination de la révision de la politique familiale municipale et la démarche MADA.

Adoptée.

## **SECTION 6 - DÉLÉGATION GESTION FONCIÈRE DES TERRES PUBLIQUES**

### **Résolution CM 2012-230 concernant l'adoption de la section 6 du règlement N° 2012-12, délégation gestion foncière des terres publiques**

Sur une proposition de M. Jean-Marc Dumont, appuyée par M. Gilbert Sénéchal, il est résolu d'adopter la section 6 du règlement N°2012-12 relative à la partie 6 du budget 2013 concernant la délégation gestion foncière des terres publiques.

Adoptée.

## **SECTION 7 - PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS (TNO)**

### **Résolution CM 2012-231 concernant l'adoption de la section 7 du règlement N° 2012-12, prévisions budgétaires des territoires non organisés (TNO)**

Sur une proposition de M. Alain Gauthier, appuyée par Mme Danielle Marcoux, il est résolu d'adopter la section 7 du règlement N°2012-12 établissant les taux de taxes et tarifications relatifs aux prévisions budgétaires de l'exercice financier 2013 des territoires non organisés (TNO).

Adoptée.

## **SECTION 8 - DISPOSITIONS GÉNÉRALES**

### **Résolution CM 2012-232 concernant l'adoption de la section 8 du règlement N° 2012-12, dispositions générales**

Sur une proposition de M. Mario Côté, appuyée par Mme Danielle Marcoux, il est résolu d'adopter la section 8 du règlement N°2012-12 établissant les taux de taxes et tarifications relatifs aux prévisions budgétaires de la MRC de la Matapédia et des TNO pour l'exercice financier 2013.

Adoptée.

## **16. RÉSERVATION DES MONTANTS AU PACTE RURAL ET AU FSTD POUR DES PROJETS DE LA MRC EN 2013**

### **16.1 Entente de développement culturel 2 (Pacte rural)**

### **Résolution CM 2012-233 concernant la réservation d'une somme au pacte rural pour le financement de l'entente de développement culturel 2**

Considérant que le financement sur trois ans de l'entente de développement culturel 2 est le suivant :

- MCCCFO : 55 000 \$
- Desjardins Vallée de La Matapédia : 10 000 \$
- Contributions MRC : 45 000 \$

- Pacte rural : 10 000 \$
- **Total :** 120 000 \$

En conséquence, sur une proposition de M. Paul Lepage, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu à l'unanimité

Que le Conseil de la MRC de La Matapédia réserve une somme de 10 000 \$ en 2013 du Pacte rural pour le financement d'une partie de l'entente de développement culturel 2 d'une valeur totale de 120 000 \$.

Adoptée.

#### **16.2 Projet forêt de proximité (pacte rural et FSTD)**

##### **Résolution CM 2012-234 concernant la réservation de montant au pacte rural et au FSTD pour un projet de Forêt de proximité**

Considérant que le financement pour la préparation d'un projet de forêt de proximité est le suivant :

- Pacte rural : 10 000 \$
- FSTD : 10 000 \$
- TPI : 10 000 \$
- MRC (TNO) : 10 000 \$
- **Total :** 40 000 \$

En conséquence, sur une proposition de M. Nelson Pilote, appuyée par Mme Danielle Marcoux, il est résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de La Matapédia réserve en 2013 une somme de 10 000 \$ du pacte rural et une somme de 10 000 \$ du FSTD pour le financement en partie de la préparation d'un projet de forêt de proximité à déposer dans le cadre de la future politique de forêt de proximité du gouvernement du Québec.

Adoptée.

#### **17. CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA MRC À DIFFÉRENTS PROJETS :**

##### **17.1 Travailleur de Rang**

##### **Résolution CM 2012-235 concernant la contribution de la MRC de La Matapédia au projet Travailleur de rang**

Sur une proposition de Mme Sophie Champagne, appuyée par M. Gilbert Sénéchal, il est résolu que la MRC de La Matapédia contribue au financement du projet Travailleur de Rang pour une somme de 15 000 \$, à raison de 5 000 \$ par année au cours des 3 prochaines années (2013 à 2015).

Adoptée.

##### **17.2 Programme Pair (appel automatisé personnes âgées)**

##### **Résolution CM 2012-236 concernant le programme Pair (appel automatisé personnes âgées)**

Sur une proposition de M. Gilbert Sénéchal, appuyée par M. Réginald Duguay, il est résolu que la MRC de La Matapédia contribue au financement du programme PAIR (appel automatisé aux personnes âgées) et que la première année soit financée avec l'enveloppe du pacte rural pour une somme de 2 100\$ par année au cours des 3 prochaines années (2013 à 2015).

Adoptée.

#### **18. NOMINATION DU PRÉFET SUPPLÉANT, DES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF ET AUTRES NOMINATIONS**

##### **Résolution CM 2012-237 concernant la composition du comité administratif de la MRC**

Sur une proposition de M. Steve Lamontagne, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu que les personnes suivantes soient nommées membres du comité administratif de la MRC :

Mme Chantale Lavoie, préfet	M. Martin Landry, préfet-suppléant
Mme Danielle Marcoux	M. Alain Gauthier
M. Donald Malenfant	M. Mario Côté
M. Jean-Paul Bélanger	

Adoptée.

##### **Résolution CM 2012-238 concernant diverses nominations sur des comités**

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par M. Michel Chevarie, il est résolu que les personnes suivantes soient nommées représentants de la MRC de La Matapédia sur les comités suivants :

**COMITÉ DU PACTE RURAL ET PLAN DE DIVERSIFICATION ET DÉVELOPPEMENT**

Mme Chantale Lavoie, préfet (d'office)  
Mme Danielle Marcoux  
M. Alain Gauthier

**COMMISSION D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT (PDDC)**

Mme Chantale Lavoie, préfet (d'office)      Mme Marlène Landry  
M. Gaëtan Ruest      Mme Sophie Champagne

**COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN :**

M. Donald Malenfant      Mme Chantale Lavoie, préfet  
M. Alain Gauthier      M. Réginald Duguay  
M. Gaëtan Ruest      M. Georges Guénard  
M. Jean-Marc Dumont

**COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE :**

M. Gaëtan Ruest, d'office      M. Mario Côté, d'office  
Mme Danielle Marcoux, d'office      Mme Sophie Champagne

**COMITÉ CONSULTATIF EN CULTURE ET PATRIMOINE :**

M. Michel Chevarie

**BUREAU DES DÉLÉGUÉS :**

Mme Chantale Lavoie, préfet (d'office)  
M. Jean-Paul Bélanger      Réginald Duguay

**COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE :**

M. Mario Côté pour le siège no 7

**COMITÉ MULTIRESSOURCES :**

Mme Chantale Lavoie, préfet      M. Paul Lepage

**COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME POUR LES TNO :**

M. Paul Lepage      M. Mario Côté

**COMITÉ DE TRAVAIL SUR LES FORÊTS DE PROXIMITÉ :**

Mme Chantale Lavoie  
Mme Sophie Champagne      M. Réginald Duguay  
M. Martin Landry      Mme Danielle Marcoux  
M. Jean-Paul Bélanger      M. Alain Gauthier  
M. Georges Guénard

**CLD DE LA MATAPÉDIA :**

Mme Chantale Lavoie, préfet (d'office)  
M. Steve Lamontagne

**FLI / FLS :**

M. Steve Lamontagne

**SADC DE LA MATAPÉDIA :**

A. Gauthier

**TABLE TOURISME (CLD);**

M. Gaëtan Ruest

**LA CARAVELLE INC TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF :**

M. Paul Lepage

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DES MRC DE LA MATAPÉDIA ET DE LA MITIS :**

M. Jean-Marc Dumont      M. Gaëtan Ruest      M. Georges Guénard

**ÉCOSITE DE LA MATAPÉDIA ET CFER MATAPÉDIA-MITIS :**

M. Nelson Pilote      Mme Sophie Champagne  
M. Georges Guénard

**CORPORATION DE GESTION PARC RÉGIONAL DE VAL-D'IRÈNE - CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Mme Chantale Lavoie, préfet      M. Jean-Marc Dumont

**VÉLOROUTE DESJARDINS DE LA MATAPÉDIA :**

M. Gaëtan Ruest      M. Mario Côté

**RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'AÉROPORT DE MONT-JOLI**

Mme Chantale Lavoie, préfet      D'office le maire d'Amqui, M. Gaëtan Ruest

**Écolo Vallée-Mitis :**

Mme Chantale Lavoie, préfet

**CAMEF :**

M. Steve Lamontagne

**COMITÉ ACCESSIBILITÉ :**

Mme Sophie Champagne

**CORPORATION DE GESTION DES RIVIÈRES MATAPÉDIA ET PATAPÉDIA (CGRMP) :**

M. Mario Côté

**ORGANISME DE BASSIN VERSANT MATAPÉDIA-RESTIGOUCHE :**

Mme Marlène Landry

**ORGANISME BASSIN VERSANT DU NORD-EST :**

M. Jean-Marc Dumont

<b>SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES RESSOURCES DE LA VALLÉE :</b>	M. Martin Landry
<b>CAUREQ (911):</b>	M. Martin Landry
<b>ASSS du Bas-St-Laurent</b>	M. Martin Landry
<b>ALESE :</b>	Mme Marlène Landry
<b>Comité femmes :</b>	Mme Marlène Landry

Adoptée.

## 19. CALENDRIER 2013 DES SÉANCES ET RENCONTRES DE TRAVAIL DU CONSEIL DE LA MRC

### Résolution CM 2012-239 concernant le calendrier 2013 des séances et rencontres de travail du conseil de la MRC

Sur une proposition de Mme Sophie Champagne, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu que les personnes suivantes soient nommées représentants de la MRC de La Matapédia sur les comités suivants :

#### SÉANCES ORDINAIRES : 2<sup>ième</sup> mercredi du mois (sauf novembre =4<sup>ième</sup>) (10 rencontres)

- |   |               |  |
|---|---------------|--|
| • 13 février 2013, 19h30                | Mercredi      |  |
| • 13 mars 2013, 19h30                   | Mercredi      |  |
| • 10 avril 2013, 19h30                  | Mercredi      |  |
| • 8 mai 2013, 19h30                     | Mercredi      |  |
| • 12 juin 2013, 19h30                   | Mercredi      |  |
| • Juillet 2013:                         | <b>Aucune</b> |  |
| • 14 août 2013, 19h30                   | Mercredi      |  |
| • 11 septembre 2013, 19h30              | Mercredi      |  |
| • 9 octobre 2013, 19h30                 | Mercredi      |  |
| • 27 novembre 2013 (adoption du budget) | Mercredi      | (4 <sup>ième</sup> mercredi du mois, fixé par le CM) |
| • 11 décembre 2013, 19h30               | Mercredi      |  |

#### RENCONTRES DE TRAVAIL : 4<sup>ième</sup> mercredi du mois, sauf avril (9 rencontres)

- |                                    |               |   |
|------------------------------------|---------------|---|
| • 23 janvier 2013, 19h30           | Mercredi      |   |
| • 27 février 2013, 19h30           | Mercredi      |   |
| • 27 mars 2013, 19h30              | Mercredi      |   |
| • 23 avril 2013, 19h30             | <b>Mardi</b>  | (colloque ADGMRCQ)                                      |
| • 22 mai 2013, 19h30               | Mercredi      |   |
| • 26 juin 2013, 19h30              | Mercredi      |   |
| • Juillet 2013                     | <b>Aucune</b> |   |
| • Août 2013                        | <b>Aucune</b> | (en prévoir une si nécessaire)                          |
| • 25 septembre 2013, 19h30         | Mercredi      |   |
| • Octobre 2013,                    | <b>Aucune</b> |   |
| • 13 novembre 2012                 | Mercredi      | (présentation MRC, orientations 2014, vs nouveaux élus) |
| • 20 novembre 2013, 19h30 (budget) | Mercredi      |   |
| • Décembre 2013                    | <b>Aucune</b> |   |

Adoptée.

## 20. CORRESPONDANCE

Monsieur Mario Lavoie dépose au Conseil la correspondance. On accorde une attention particulière aux suivantes :

2012-10-30 : Richard Dionne, MTQ

2012-10-30 : M. Michel Bonneau, MAPAQ

## 21. PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune question n'est adressée par l'assistance.

## 22. AUTRES SUJETS :

### 22.1 Prochaine rencontre du Conseil –12 décembre 2012, 19h30

La prochaine séance du Conseil se tiendra le 12 décembre 2012 à 19h30 à l'endroit habituel.

### 22.2 Schéma de couverture de risques en incendie – Suivi du dépôt au MSP

M. Mario Lavoie dépose une correspondance du ministère de la Sécurité publique concernant le contenu du schéma de protection incendie. Sur recommandation du ministère, certaines modifications seront apportées au document.

### 22.3 Financement emprunt règlement N° 2011-16 - Travaux locaux et station d'arpentage GPS

#### **Résolution CM 2012-240 concernant le financement d'un emprunt relatif au règlement N° 2011-16 – Travaux locaux et station d'arpentage GPS**

Sur une proposition de Mme Danielle Marcoux, appuyée par M. Jean-Marc Dumont, il est résolu unanimement :

1. QUE la Municipalité régionale de comté de La Matapédia accepte l'offre qui lui est faite de Caisse Desjardins Vallée de La Matapédia pour son emprunt du 5 décembre 2012 au montant de 40 885 \$ par billet en vertu du règlement d'emprunt numéro 2011-16, au pair, échéant en série **cinq (5) ans** comme suit :

7 500 \$	3.91 %	5 décembre 2013
7 800 \$	3.91 %	5 décembre 2014
8 200\$	3.91 %	5 décembre 2015
8 500\$	3.91 %	5 décembre 2016
8 885\$	3.91 %	5 décembre 2017

2. QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

Adoptée.

#### **Résolution CM 2012-241 concernant le financement d'un emprunt relatif au règlement N° 2011-16 Travaux locaux et station d'arpentage GPS**

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt 2011-16, la Municipalité régionale de comté de La Matapédia souhaite emprunter par billet un montant de 40 885 \$.

Sur une proposition de M. Georges Guénard, appuyée par Mme Marlène Landry, il est résolu :

1. QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;
2. QU'un emprunt par billet au montant de 40 885 \$ prévu au règlement d'emprunt numéro 2011-16 soit réalisé;
3. QUE les billets soient signés par la préfète et le directeur général et secrétaire et trésorier ;
4. QUE les billets soient datés du 5 décembre 2012;
5. QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;
6. QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2013.	7 500 \$
2014.	7 800 \$
2015.	8 200 \$
2016.	8 500 \$
2017	8 885 \$

Adoptée.

### 22.4 Entente de confidentialité et de non divulgation (plan d'affaires, clients, secrets tech. etc.) - Projet biométhanisation SÉMER

#### **Résolution CM 2012-242 Concernant la signature d'une entente de confidentialité et de non divulgation des informations relatives à la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SÉMER).**

Considérant que la MRC de La Matapédia désire obtenir des informations nécessaires à l'analyse et à l'évaluation de son éventuelle participation à la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SÉMER) qui projette la construction et l'opération d'une usine de biométhanisation pour le traitement des matières putrescibles;

Considérant que la SÉMER demande à ces éventuels partenaires de signer une entente de confidentialité et de non divulgation de l'information transmise.

En conséquence, sur une proposition de M. Steve Lamontagne, appuyée par Mme Danielle Marcoux, il est résolu à l'unanimité :

1. Que le conseil de la MRC de La Matapédia approuve les termes de l'entente de confidentialité et de non divulgation de l'information transmise par la Société d'économie mixte d'énergie renouvelable de la région de Rivière-du-Loup (SÉMER) dans le cadre de l'analyse et à l'évaluation d'une éventuelle participation de la MRC de La Matapédia dans cette société.
2. D'autoriser Mme Chantale, Lavoie, préfète à signer, pour et au nom de la MRC de La Matapédia, ladite entente de confidentialité.

Adoptée.



**22.5 Inclusion de la MRC de La Matapédia - Région admissible au critère de contenu régional - Développement éolien**

**Résolution CM 2012-243 concernant l'inclusion de la MRC de La Matapédia – Région admissible au critère de contenu régional – Développement éolien**

- Considérant que la MRC de La Matapédia vit une situation économique difficile de par ses domaines d'activités fragiles que sont la forêt, l'agriculture et le tourisme;
- Considérant que le domaine forestier, premier secteur économique de la région, est fragile et en mutation profonde et se relève difficilement d'une période de crise qui sévit depuis une dizaine (10) d'années;
- Considérant que La Matapédia tente de diversifier son économie;
- Considérant que la MRC de La Matapédia présente des statistiques socioéconomiques similaires à celles de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine;
- Considérant que La Matapédia est contiguë à la région de la Gaspésie et voisine de la MRC de Matane;
- Considérant que la MRC de La Matapédia partage le développement touristique avec ces mêmes régions où plusieurs partenariats sont établis (ATR Gaspésie);
- Considérant que l'énergie éolienne prend un envol intéressant sur le territoire de la MRC de La Matapédia avec 3 projets de parc, dont l'un des plus gros au Canada pour un total de 424 MW;
- Considérant que la MRC de La Matapédia travaille ardemment à son développement durable par l'élaboration d'un plan de développement durable de la collectivité et que l'éolien est un créneau en voie de développement;
- Considérant que l'éolien contribue significativement au développement économique des régions ressources telles que la nôtre;
- Considérant que le développement éolien peut générer davantage de contrats émanant de cette industrie en pleine croissance;
- Considérant qu'un nouvel appel d'offres éolien semble se dessiner dans les projets du gouvernement actuel;
- Considérant que les entreprises matapédiennes ont développé des expertises intéressantes et qu'elles pourraient en faire bénéficier les futurs projets, mais aussi pour se consolider ou développer d'autres entreprises et créer ainsi de nouveaux emplois de qualité sur le territoire de la MRC;
- Considérant que la MRC de La Matapédia a démontré son dynamisme, son professionnalisme et son désir de participer activement au déploiement de la filière éolienne;
- Considérant que Matane a elle-même été intégrée à la région désignée suite à des revendications politiques.

En conséquence, sur une proposition de M. Jean-Paul Bélanger, appuyée par M. Paul Lepage, il est résolu que :

1. La MRC de La Matapédia demande au gouvernement du Québec et à Madame Martine Ouellet, ministre des Ressources naturelles, d'être reconnue au sein de la région désignée au même titre que la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et de Matane lors d'un futur appel d'offres éolien. La MRC de La Matapédia pourra ainsi bénéficier des retombées du contenu minimal de 30% des coûts associés à la réalisation de projets de parc éolien. De plus, nous souhaiterions que soit dorénavant reconnu que l'entretien des éoliennes, à la suite de la phase de construction, soit inclus dans les coûts minimums à engager de la zone désignée;
2. Qu'une copie de cette résolution soit acheminée à:
  - Monsieur Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia et ministre délégué au Tourisme et responsable de la région du Bas-Saint-Laurent;
  - Monsieur René Michaud, Président du CLD de La Matapédia;
  - Monsieur Régis Michaud, Président de la SADC de La Matapédia;
  - Monsieur Olivier Chagnon, Président de la Chambre de commerce de La Matapédia.

Adoptée.

**23. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Résolution CM 2012-244 concernant la levée de la séance**

Sur une proposition de M. Michel Chevarie, appuyée par M. Réginald Duguay, il est résolu de lever la séance à 22h05.

Adoptée.

---

Chantale Lavoie, préfète

---

Joël Tremblay, secrétaire adjoint